

1968

Contrat de Vente à la Mission de Landana des terrains de la Mission du Zaïre — (22-XI-1879)

António Brásio

Follow this and additional works at: <https://dsc.duq.edu/angolavol2>

Recommended Citation

Brásio, A. (Ed.). (1968). *Contrat de Vente à la Mission de Landana des terrains de la Mission du Zaïre*. In *Angola: 1868-1881*. Pittsburgh, PA: Duquesne University Press.

This 1879 is brought to you for free and open access by the Spiritana Monumenta Historica at Duquesne Scholarship Collection. It has been accepted for inclusion in Angola:1868-1881 by an authorized administrator of Duquesne Scholarship Collection.

CONTRAT DE VENTE A LA MISSION DE LANDANA
DES TERRAINS DE LA MISSION DU ZAIRE

(22-XI-1879)

SOMMAIRE — *Conditions de vente de certains terrains à la mission catholique de Saint-Antoine du Pinda par les chefs indigènes locaux.*

L'an du Seigneur mil huit cent soixante-dix-neuf, le 22 Novembre.

Entre le R. P. Antoine-Marie-Hippolyte Carrie, Supérieur de la Mission de Lândana et Vice-Préfet apostolique du Congo, d'une part,

Et Nezika-Sieta, roi de l'église, Don João Capita de l'église et les autres princes de la même peuplade, d'autre part,

A été conclu le présent contrat:

Les dits rois et princes de l'église cèdent gratuitement en toute propriété et pour toujours au dit R. P. Carrie, qui accepte, un terrain situé sur la rivière de Saint Antoine, au comté de Sogno, aujourd'hui royaume de St. Antoine, en un lieu appelé Pinda, dans le but d'y établir une Mission. Ce terrain comprend tout d'abord les parcelles de terrain achetées en 1876 par le R. P. Duparquet, alors Supérieur de la Mission de Lândana et Vice-Préfet apostolique, et en second lieu, les nouvelles concessions ajoutées en ce jour par les dits rois et princes, et qui se limitent comme il suit:

A partir du port de Pinda, la limite suit, sur la droite, tout le long de la rivière jusqu'au petit port de Pinda; de là se dirige en ligne droite, sur le premier coteau, où se trouve encore quelques constructions, faites en 1876 par le R. P. Duparquet; elle suit de là le sommet ou arête de ce coteau et monte sur

le plateau de St. Antoine jusqu'à une distance d'environ 1.000 mètres du port de Pinda; de là, formant à peu près un angle droit, elle va aboutir à l'extrémité du dit plateau où commence la vallée appelée Lomba, et qui forme un peu plus bas le lit de St. Antoine. Cette vallée, dans son entier, fait partie de la concession faite à la Mission, et limite de ce côté le dit terrain de la Mission.

Quant aux palmiers qui se trouvent sur le dit terrain, le R. P. Carrie s'est engagé à les payer au baril de tafia de la contenance de 25 gallons, prix accepté par les vendeurs. Mais ce prix ne sera payé que lorsque la Mission prendra possession de son terrain.

Les plantations qui s'y trouveraient alors seront respectées par les missionnaires; mais, une fois les récoltes faites, les indigènes ne pourront plus ensemercer ce terrain, qui dès lors ne sera plus cultivé que par la seule Mission.

En foi de quoi les parties ont signé le présent contrat à la Mission de Pinda, au jour et an ci-dessus indiqués.

signé: P. Carrie, Sup. et Vice-Préf.

Signature du roi + de D. João + de Jaba + de Nenganga + de Sango + de Menga + de Miguel +

BGCSSp. — Tom. XII (1881-83), p. 696-97.

AGCSSp. — Boîte 472.